

**Nous contacter pour de plus amples informations**



**Association Interrégionale OUEST :**

04. La Moignerie, 35120 LA BOUSSAC

☎ 02 99 80 08 87 ☎ -au prix d'une communication locale- 08 72 33 08 86 ☎ 06 75 48 20 64

Mail : [aïsec.synergies-ouest@laposte.net](mailto:aïsec.synergies-ouest@laposte.net)

Site : [www.aïsec-synergies.org](http://www.aïsec-synergies.org)

**INTERVENTION socioéducative - année 2008**

**Sensibilisation à la biodiversité animale :**

Mise à disposition de moutons d'Ouessant & de chèvres naines & de chèvres des fossés,  
Interventions pédagogiques complémentaires.

Intervention proposée en direction  
des centres de vacances et de loisirs du territoire



## Nous contacter dès maintenant pour réserver

<p><b>Quoi ?</b> Principale réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à disposition du CVL d'un ou plusieurs animaux,</li> <li>- Intervention(s) négociée(s) pour par exemple : présenter les animaux, balade découverte et cueillette, construire une mangeoire en bois vert, construire un abri...</li> </ul>
<p><b>Quand ?</b> planification</p>	<p>En début de session</p>
<p><b>Qui ?</b> Pilotage <b>Pour Qui ?</b> Public</p>	<p>Un éleveur amateur connaissant les animaux</p> <p>Enfants de maternelle et primaire, par groupe d'age différenciés pour les interventions</p>
<p><b>Pourquoi ?</b> Objectifs, Fondements &amp; perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les enfants à la biodiversité animale,</li> <li>- Faire des animaux un support, prétexte à des activités diversifiées,</li> <li>- Responsabiliser les enfants quant aux animaux accueillis, développer leur autonomie.</li> </ul>
<p><b>Comment ?</b> Méthodologie</p>	<p>Convention de mise à disposition des animaux, ci-jointe, Interventions à négocier, dans le cadre de votre projet (méthodes actives).</p>
<p><b>Combien ?</b> Quels coûts ?</p>	<p>La mise à disposition d'un animal pour 15 jours est de 50€ en 2008. La demi journée intervenant 200€.</p> <p><i>Il convient d'ajouter les coûts induits (transport &amp; hébergement de l'intervenant, location du matériel le cas échéant)</i></p>
<p><b>Où ?</b> Territoires concernés</p>	<p>Votre CVL</p>

## CONVENTION DE MISE à DISPOSITION

La présente convention est conclue entre :

- l'association aisec-synergies ouest, d'une part,
- l'organisateur de CVL signataire, d'autre part.

Elle porte sur la mise à disposition des animaux suivants :

.....

Du : ..... au : .....

Ces animaux seront transportés par l'éleveur, et mis en place sur votre CVL, il convient de disposer d'une surface en herbe et/ou friche de 500m<sup>2</sup>/5 animaux, d'un abri rudimentaire. La clôture électrifiée et l'abreuvoir seront fournis par l'éleveur. Les chèvres, boucs et béliers peuvent être installés au tiers (longe), sans clôture.

Seuls le pain, le foin et la paille sont autorisés comme complément alimentaire, du foin sera donné en complément si la qualité de la surface de vie est mauvaise (en fonction des consignes de l'éleveur).

Le référent adulte de cette activité est : .....,  
Celui-ci devra être présent à la réception et à la restitution des animaux, faire le nécessaire pour leur maintien en bon état sanitaire pendant la période de mise à disposition, contacter l'éleveur pour toute question et/ou problème rencontré.

Un chèque de caution de 120e par animal sera remis à l'éleveur au plus tard à l'installation, non encaissé et restitué si les animaux sont rendus en bon état de santé, au jour convenu.

Sont en outre, prévues les interventions suivantes :

.....

Le : .....

Pour aisec-synergies ouest :

Pour l'organisateur du cvl :